

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE  
MRC DE PORTNEUF**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ  
AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, July Bédard, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

**QU'**en conformité avec l'article 148 du Code Municipal, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2025-11-260 fixant le calendrier des séances régulières pour l'année civile 2026 comme suit :

Mardi 20 janvier 2026 à 19 h 00	Mardi 7 juillet 2026 à 19 h 00
Mardi 17 février 2026 à 19 h 00	Mardi 25 août 2026 à 19 h 00
Mardi 24 mars 2026 à 19 h 00	Mardi 15 septembre 2026 à 19 h 00
Mardi 21 avril 2026 à 19 h 00	Mardi 20 octobre 2026 à 19 h 00
Mardi 19 mai 2026 à 19 h 00	Mardi 17 novembre 2026 à 19 h 00
Mardi 16 juin 2026 à 19 h 00	Mardi 8 décembre 2026 à 19 h 00

Ces séances se tiendront ordinairement le mardi, à l'exception des congés fériés où le conseil est reporté au mardi suivant, et débuteront à 19 h.

**DONNÉ** à Saint-Ubalde, ce 9 décembre 2025.

July Bédard  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis, ci-annexé, en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 8 h 30 et 16 h 30, le 9<sup>ème</sup> jour de décembre 2025.

**EN FOI DE QUOI**, je signe ce certificat ce 9<sup>ème</sup> jour de décembre 2025

July Bédard  
Directrice générale et greffière-trésorière